

Mémo dossier d'inscription Rentrée scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Le dossier de réinscription a été remis à votre enfant le jour du conseil de classe.

Vous devez procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir compléter les documents joints à ce dossier.

Recommandations

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement - direction, vie scolaire,...- pour toute question relative à la scolarité de votre enfant.

Je vous remercie de veiller à ce que les informations que vous nous transmettez soient très précises et exactes.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat au 02 32 12 55 00.

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes et remis à l'établissement suivant le calendrier des réinscriptions (au dos du document)

La fiche secrétariat (à vérifier et à corriger en rouge éventuellement) avec agrafées :

- une photo d'identité (nom et prénom au dos)
- les photocopies du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire ;
- une photocopie recto/verso de la carte d'identité nationale de l'élève,
- une attestation d'assurance obligatoire pour l'année 2017-2018.

La fiche infirmerie, avec une photo et la photocopie des vaccins. En cas de problème particulier, joindre un courrier confidentiel à l'attention de Monsieur l'infirmier.

La fiche intendance avec un RIB

La fiche vie scolaire

Photocopie de l'attestation de la JAPD, obligatoire si effectuée, sinon attestation de recensement.

La confirmation de lecture du règlement intérieur, du document d'informations de l'hébergement et de restauration ainsi que des autorisations de prise de vue

La demande d'internat pour la rentrée 2017

Vous avez la possibilité d'adhérer à la Maison des Lycéens et à l'UNSS (non obligatoire)

La fiche pour la maison des lycéens avec un chèque de 5 euros à l'ordre de la « Maison des lycéens » (nom et spécialité au dos).

La fiche pour l'UNSS - La cotisation de 20€ se fera soit par un chèque à l'ordre de "l'association sportive du lycée" soit par le volet de la carte Atouts Normandie (voir modalités Atouts Normandie au dos).

Étudiants BTS : Document cerfa n° 50239#01 avec un RIB à votre nom.

- Nouveaux étudiants : déclaration du médecin, copie de votre ancienne attestation de.

Fournitures

Les listes des manuels scolaires et du trousseau professionnel vous seront remises le jour de l'inscription.
Matériel de l'internat : Pour le couchage (lits de 90 cm) : drap housse, couverture ou couette avec housse, traversin ou oreiller avec taie. L'entretien de ce couchage par les familles doit se faire régulièrement. Prévoir également le nécessaire de toilette (serviettes, gants, trousse, chaussons,...). Attention tout aérosol est interdit : bombe de déodorant, laque...
Pour la sécurité des objets personnels il faut 1 cadenas (pour éviter tout problème de clef, pensez au cadenas à code !).

Le transport (bus-train)

Un imprimé correspondant à votre situation vous sera remis par le secrétariat lors de l'inscription. Une photo est nécessaire.

Règlement intérieur

Il est indispensable que les responsables légaux et les élèves aient pris connaissance du règlement intérieur du lycée. Celui-ci est consultable sur le site internet du lycée. Une fois lu, vous devez renseigner, et signer le document qui accuse réception de cette lecture. Ce document nous sera remis lors de l'inscription.
Nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie du lycée.

Attestation d'assurance obligatoire (à fournir au plus tard à la rentrée).

Le service d'hébergement et de restauration

La fiche intendance est à renseigner, à signer et à nous rendre le jour de l'inscription avec un RIB.

Aucun élève ne pourra être réinscrit à l'internat ou à la demi-pension si les frais d'hébergement en cours n'ont pas été réglés par la famille.

Tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire ou d'interne est dû en sa totalité.

Toute demande de modification de régime devra parvenir au secrétariat du chef d'établissement 15 jours avant le nouveau trimestre.

Les post-bacs

L'affiliation ou le renouvellement au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire dès votre entrée dans l'enseignement supérieur. Il vous faut compléter le document **cerfa n° 50239#01** et y joindre un RIB à votre nom, votre déclaration de choix du médecin traitant, une copie de votre ancienne attestation de carte vitale. N'oubliez pas de préciser le choix de la sécurité sociale : SMENO ou LMDE.

Le dossier de bourses sur critères sociaux est à compléter sur le site du CROUS le plus tôt possible. Il vous faudra nous ramener la notification définitive dès sa réception.

Les certificats de scolarité

Ils seront distribués la dernière semaine du mois de septembre. Aucun duplicata ne sera fourni.

Dispense d'EPS

Si votre enfant a une inaptitude partielle ou totale en EPS, un certificat médical type devra être rapporté dès la rentrée au bureau des surveillants.

La carte région disparaît au profit de Atouts Normandie

NOUVEAUTE - Atouts Normandie

Le nouveau dispositif de Atouts Normandie s'adresse à tous les jeunes lycéens. Deux volets d'avantages distincts vous seront proposés : - **le volet "formation" gratuit** et **le volet "loisirs" sur adhésion de 10 €**

Le volet "formation" comprend :

Formation professionnelle : 40 euros pour l'achat des livres et 100 euros pour l'achat du premier équipement professionnel pour les jeunes entrant en 1^{ère} année (1^{ère} année CAP, 2nde professionnelle)

Formation technologique : 70 euros pour l'achat des livres

Le volet "loisirs" - accès payant 10 euros -

Culture : Cinéma 16 euros - Spectacle 30 euros / Pratique sportive et/ou UNSS : 30 euros

Dispositifs locaux : réduction accès aides culturelles et sportives : 5 euros

Formation à l'engagement : 1^{er} secours/BNSSA/BAFA/BAFD 40 euros

Mobilité internationale : Pass monde "hors temps scolaire" 500 euros maximum

La commande de ce dispositif se fait par internet sur www.atouts.normandie.fr

L'inscription se fait en trois étapes

1.- création de votre compte avec indication statut "lycéen" 2.- proposition des aides et commande - sélection du lycée et de la filière 3.- validation - dispositif dématérialisé (QR code sur smartphone, carte papier ou carte plastique).

Tout possesseur de la carte Région doit procéder à son inscription sur Atouts Normandie pour se voir attribuer une nouvelle carte.

Maison des lycéens

La Maison des Lycéens est une association des élèves (ex Foyer socio éducatif) qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne du lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation du foyer, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales. L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne est très précieuse pour tous.

La photo de classe

La MDL est toujours à la recherche de fonds afin d'améliorer le bien-être de nos élèves. La photo de classe aura lieu début septembre en tenue professionnelle. La vente des photos sera organisée dès réception de celles-ci. La prise de vue est subordonnée à l'autorisation des responsables légaux donnée lors de l'inscription. Pour information la pochette complète (groupe-classe + photos individuelles) était à 10 euros.

UNSS

L'association de l'Union Nationale du Sport Scolaire est le lieu privilégié de la pratique d'une activité sportive aussi bien dans l'optique loisir que compétition. C'est également l'occasion de prendre des responsabilités dans la vie démocratique de cette association par le biais de la fonction de « jeune officiel » (dirigeant, coach, arbitre, reporter, photographe...).

Les activités possibles au lycée sont : step, musculation, futsal, rugby, handball, basket ball, volley ball, cross, athlétisme, badminton.. Les entraînements, qui ont lieu le midi ou le soir (17h15/ 18h30), et les compétitions, qui ont lieu le mercredi après-midi, sont encadrés par les enseignants d'EPS. L'inscription se fera auprès de ces derniers à la rentrée. Pour se licencier il faut 1 certificat de non contre-indication à la pratique sportive, 1 autorisation parentale pour les élèves mineurs, 1 photo d'identité et une cotisation de 20 euros pour la licence.